





## Recommandations politiques

## INSTABILITÉ DES PRIX ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le Comité de sécurité alimentaire mondiale (CSA), trent-septième Session 2011 a souscrit aux recommandations suivantes relatives à l'instabilité des prix et sécurité alimentaire<sup>1</sup>.

Le Comité a souligné que la communauté internationale devait consentir des efforts concertés en vue de s'attaquer aux causes structurelles de l'instabilité des prix des produits alimentaires et de faire en sorte que les répercussions de cette instabilité ne compromettent pas le droit à l'alimentation des petits producteurs, des producteurs dont l'activité est accessoire et des consommateurs.

Il a remercié le Groupe d'experts de haut niveau de ses efforts et de son travail sur l'instabilité des prix et la sécurité alimentaire et a pris note de son rapport à ce sujet et des recommandations qui y figurent.

Le CSA a accueilli avec satisfaction le Plan d'action du G20 sur la volatilité des prix des denrées alimentaires et sur l'agriculture, qui constitue une tentative constructive de s'attaquer à certaines des principales causes

et des principales répercussions de l'instabilité des prix des produits alimentaires, et a formé le vœu que ce plan soit approuvé par le G20 lors de son Sommet en novembre 2011.

Il s'est félicité des résultats de l'Atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord organisé les 3 et 4 octobre 2011 au Caire sous l'égide du CSA et a encouragé les membres de la région à traiter les questions de coordination aussi bien au niveau national que régional.

Le Comité a pris note de l'analyse qui avait été faite par la FAO et d'autres parties prenantes des effets positifs et négatifs des diverses mesures prises par les pouvoirs publics pour faire face à la hausse et à l'instabilité des prix des produits alimentaires, points qui avaient été débattus lors de la série de consultations sous-

OBJECTIFS  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

portent principalement sur :



Contribuent à la réalisation de ODD 5, 8, 10 & 13

régionales et régionales organisées par la FAO en 2011.

Il a recommandé les mesures ci-après, leur élaboration et leur mise en œuvre, par les acteurs et parties prenantes concernés:

Mesures visant à accroître la production et les disponibilités alimentaires et à renforcer la capacité de résister aux crises:

**a)** Accroître les investissements publics et privés réguliers et durables afin de renforcer les systèmes de production issue de la petite agriculture, de stimuler la productivité agricole, de favoriser le développement rural et de renforcer la résilience, en accordant une attention particulière à la petite agriculture;

**b)** Favoriser un renforcement fondamental de la recherche-

©FAO/Sarah Elliott

développement agricole et son financement, notamment grâce à l'intensification des travaux du GCRAI réformé, à l'appui apporté aux systèmes de recherche nationaux, aux universités publiques et aux instituts de recherche et à la promotion des transferts de technologies, de la mise en commun des connaissances et des pratiques, y compris pour l'agriculture familiale, et au renforcement des capacités par l'intermédiaire de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud;

c) Aider les États Membres à élaborer – ou à réviser – des stratégies globales en matière de sécurité alimentaire administrées et dirigées par eux, fondées sur des éléments concrets, faisant appel à la participation de tous les partenaires clés au niveau national, en particulier la société civile, les organisations de femmes et d'agriculteurs, et établissant une cohérence d'action dans les différents secteurs, notamment dans les politiques économiques nationales, pour réduire l'instabilité des prix des produits alimentaires;

d) Inviter instamment les États Membres à étudier des mesures d'incitation qui auraient pour but de réduire le gaspillage et les pertes dans le système alimentaire et, notamment, de limiter les pertes après récolte;

### Mesures visant à réduire l'instabilité:

e) Fournir un appui au Système d'information sur les marchés agricoles (SIMA) afin d'améliorer la qualité et la transparence des informations sur les marchés des denrées alimentaires et inviter instamment les organisations internationales participantes, ainsi que les acteurs du secteur privé et les gouvernements, à assurer la publication d'informations actualisées de qualité sur les marchés des produits alimentaires;

f) Compte tenu du fait que les pays doivent mieux coordonner leurs interventions en cas de flambée des prix des produits alimentaires, appuyer la création d'un Forum d'intervention rapide dans le cadre du Système d'information sur les marchés agricoles et demander au Bureau du CSA d'assurer une liaison appropriée entre ce Forum et le Comité;

g) Renforcer la transparence, la réglementation et le contrôle des marchés dérivés des produits agricoles;

h) Étant donné qu'il est essentiel que le commerce international des produits alimentaires soit transparent et prévisible pour que l'on réduise l'instabilité excessive

des prix, concentrer les efforts sur la mise en place d'un système commercial multilatéral responsable et réglementé, qui tienne compte des préoccupations en matière de sécurité alimentaire, en particulier de celles des pays les moins avancés et des pays en développement importateurs nets d'aliments. Dans ce contexte, soutenir l'achèvement ambitieux, équilibré et complet du Cycle de Doha pour le développement, conformément à son mandat;

i) Réexaminer – lorsqu'il y a lieu et si nécessaire – les politiques en matière d'agrocarburants à la lumière d'études impartiales et scientifiques sur les chances à saisir et les défis à relever dans ce domaine du point de vue de la sécurité alimentaire et pour faire en sorte que les agrocarburants puissent être produits là où leur production est viable d'un point de vue économique, environnemental et social. Dans cet esprit, charger le Groupe d'experts de haut niveau, en tenant pleinement compte des ressources et des autres priorités du CSA, de faire une étude documentaire comparative, fondée sur des données scientifiques, en prenant en considération les travaux issus de la FAO et du Partenariat mondial sur les bioénergies, des répercussions positives et négatives des agrocarburants sur la sécurité



©FAO/Giulio Napolitano

©FAO/Alberto Conti

alimentaire, devant être présentée au CSA;

j) Demander aux organisations internationales concernées, en concertation avec toutes les parties prenantes pertinentes, d'évaluer plus avant les contraintes et l'efficacité qui caractérisent les réserves alimentaires locales, nationales et régionales;

#### Mesures visant à atténuer les répercussions négatives de l'instabilité:

k) Renforcer, le cas échéant, le rôle de l'État, afin d'atténuer les effets négatifs de l'instabilité, notamment par l'élaboration de stratégies nationales et de dispositifs de protection sociale stables et à long terme destinés en particulier aux catégories vulnérables de la population, notamment les femmes et les enfants, et qui puissent être mis à profit et transposés à une plus grande échelle en période de crise. Rappeler, dans ce contexte, la commande d'une étude du Groupe d'experts de haut niveau sur la question, qui sera présentée au Comité à sa trente-huitième session;

l) Recommander la mise en place de dispositifs de protection sociale locaux et nationaux ainsi que de mécanismes d'achats locaux, selon qu'il conviendra, pour la livraison de l'aide alimentaire, tout en prenant en considération les facteurs relatifs aux délais, aux marchés, à la production, aux institutions et autres facteurs pertinents, conformément aux règles du système commercial multilatéral;

m) Approuver les efforts que le G20 a demandés au Programme alimentaire mondial (PAM) et à d'autres organisations et partenaires internationaux (notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO]), ainsi qu'aux pays d'Afrique de l'Ouest, pour qu'ils apportent leur appui à la mise en place en Afrique de l'Ouest d'un projet pilote concernant une réserve alimentaire humanitaire d'urgence, régionale et ciblée, qui soit conforme à l'annexe 2 de l'Accord de l'OMC relatif à l'agriculture;

n) Demander que les organisations internationales, en consultation avec les parties prenantes compétentes, élaborent un cadre pour un projet de code de conduite volontaire relatif à la gestion de réserves alimentaires humanitaires d'urgence, devant être examiné plus en détail par le CSA;

o) Mettre au point des outils de gestion des risques, notamment pour atténuer les effets des flambées des prix, et recommander leur intégration systématique à des stratégies nationales en matière de sécurité alimentaire visant à atténuer les risques auxquels sont exposés les plus vulnérables face à la volatilité des prix des produits alimentaires. S'intéresser également aux pratiques optimales et aux enseignements tirés de l'expérience pouvant servir aux petits producteurs vivriers vulnérables;

p) Saluer la décision prise par le G20 d'accepter de lever les restrictions à l'exportation de

produits alimentaires et les taxes extraordinaires applicables aux aliments achetés à des fins humanitaires non commerciales par le PAM et de s'abstenir de les appliquer à l'avenir, et encourager vivement tous les États Membres à adhérer à ce principe; et

q) Accueillir favorablement un appui international accru en faveur de l'aide alimentaire, en particulier en cas de hausse excessive et d'instabilité des cours des produits alimentaires et fondé sur les besoins, y compris dans le cadre de la Convention relative à l'aide alimentaire (CAA).

Le Comité a recommandé à la FAO, au FIDA, au PAM et aux autres organisations internationales concernées, ainsi qu'aux parties prenantes au CSA, d'intensifier le dialogue sur la politique à mener entre eux et avec les États Membres dans le but d'accélérer l'adoption et la mise en œuvre des recommandations formulées plus haut à tous les niveaux appropriés; et

Il a prié le Secrétariat du CSA de rédiger, en collaboration avec le Groupe consultatif et sur la base des renseignements fournis par les parties prenantes concernées, un rapport général sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de toutes les recommandations et de toutes les mesures figurant plus haut, rapport qui sera présenté au Comité à une date fixée par le Bureau de ce dernier.

## EN SAVOIR PLUS



**Volatilité des prix et sécurité alimentaire**  
du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition

CSA est la principale plateforme internationale et intergouvernementale, ouverte à tous, qui permet à l'ensemble des parties prenantes de travailler ensemble pour assurer à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition.



[fao.org/cfs/products/fr](http://fao.org/cfs/products/fr)

[cfs@fao.org](mailto:cfs@fao.org)



Les recommandations politiques font partie du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

